



COMPTE-RENDU DE REUNION DE

L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 MARS 2016

à 18h. salle associative du Lac de la Magdeleine – Gujan-Mestras

Présents du Conseil

d'Administration :

Jean-Claude OLIVIER **Président**
Agnès HUILLIER Vice-Présidente
Christian MUZARD Vice-Président
Jean-Pierre BROQUA Trésorier
Brigitte FILLASTRE Trésorière Adjointe
Joël CONFOULAN **secrétaire**

Dominique FILLASTRE
Christine CONFOULAN
Jean-Claude HUILLIER

Absents excusés :

Myriam DUBOS
Jean-Noël DUBOS
Jean-Paul BORNAZEAU
Jean-Martial et Martine AUDOIT

Invitée excusée :

Mireille DENECHAUD présidente UNAN-33 ;
Vice-Présidente du PNM représentée par
Claude MULCEY délégué à la communication

Le président Jean-Claude OLIVIER souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence.

Pour des raisons inconnues la salle Saint-Exupéry qui nous avait été réservée était déjà occupée et nous avons été obligés de détourner nos adhérents vers la salle associative du Lac de la Magdeleine. Cela, rajouté au week-end pascal, a certainement éclairci les troupes !

RAPPORT MORAL : (présenté par le secrétaire Joël CONFOULAN)

- La première réunion de la future association les AMIS DU BANC D'ARGUIN A.B.A. 33 en tant **qu'assemblée constitutive** s'était déroulée le **lundi 15 décembre 2014 à 17h00** au Teich.
- Une soirée conviviale avait été organisée au Teich **le 6 février 2015** en présence de Mireille DENECHAUD et Claude MULCEY de l'UNAN-33. Le but étant de relayer certaines informations importantes et de distribuer les fiches d'adhésions à chacun.
- **Le 15 janvier 2015** nous avons transmis et souvent porté aux **364 élus** de tout le tour du Bassin une lettre les sensibilisant au problème du projet de la taxe de mouillage, aux nouveaux interdits projetés et à la réduction incroyable des espaces de loisirs accessibles.
- Nous avons établi **un tract** et l'avons largement diffusé. Il dénonçait et listait les accumulations des interdits sur le Bassin
- **Le 18 février**, Jean-Claude OLIVIER et Joël CONFOULAN passaient sur les ondes de TVBA à Arcachon.

- **En un mois, les statuts étaient déposés et publiés, le logo dessiné et validé, le compte en banque ouvert et l'assurance souscrite.**
- **Le 21 février**, avant les élections départementales des 22 et 29 mars, nous avons envoyé une lettre à **tous les candidats** au sujet du **projet de décret** mais aussi en les sensibilisant sur une expansion démesurée du Pays prévue par le SCOT et en leur présentant notre demande de soustraire la partie du Banc d'Arguin de la RNN. Personne ne nous a répondu...

Notre CA s'est réuni déjà deux fois en 2015 :

- Une première réunion le **lundi 22 juin 2015** au domicile de Jean-Claude et Agnès HUILLIER où nous avons décidé de passer d'un simple triumvirat statutaire minimum à un conseil d'administration opérationnel et en proportion au nombre d'adhérents que nous avons déjà atteint en à peine 6 mois : **847**. *Ainsi, il a été proposé d'intégrer un maximum de volontaires complémentaires à différents postes. Trois vice-présidents : Agnès HUILLIER, Jean-Paul BORNAZEAU (avec une délégation spéciale de chargé de communication et relations publiques) et Christian MUZARD. Jean-Pierre BROQUA : trésorier ; Brigitte FILLASTRE trésorier adjointe.*

Jean-Paul avait proposé la réalisation de teeshirts et de fanions spécifiques à ABA-33. Une centaine de teeshirts ont été vendus au prix de 10 € (coût unitaire 6,30 €). Les fanions également (45 cm X 30 cm)

*La progression du nombre d'adhérents est significative d'une prise de conscience collective par un très grand nombre d'usagers sur tout le Bassin et bien au-delà de la région. De plus, il est important de souligner que **la majorité n'appartenait pas déjà à d'autres associations.***

- Une deuxième réunion le vendredi **4 septembre 2015** dans la salle des fêtes du Teich.

Nous avons fixé les élus et divers représentants de l'Etat à rencontrer dont notamment le député, Madame la Sous-préfète etc.

- Nous avons participé à toutes les réunions de **l'UNAN-33** où nous étions invités (dont la réunion avec les pouvoirs publics et la SEPANSO le **2 juillet 2015** au siège de l'APPBA, au CA de l'UNAN-33 du **21 octobre 2015 à Arcachon** suite à notre demande de participation du 27 mai 2015, à celui du 7 janvier 2016- et notamment encore récemment à l'Assemblée Générale du **11 mars 2016** où il a été présenté la nouvelle Fédération Nationale des Plaisanciers Atlantique et rappelé les rôles de l'UNAN-33 en représentativité des plaisanciers dans diverses instances : DDTM, Sous-préfecture, Natura 2000, Conseils portuaires, PNM, Commission consultative du Banc d'Arguin, Port d'Arcachon etc.

Egalement, nous avons participé à la création du **Collectif Liberté Plaisance** depuis début mars 2015 (à noter que ce projet avait été déjà initié en juin 2012 pour une confédération) et à toutes les autres réunions de travail consistant principalement à établir une Charte partagée et coopter le maximum d'associations d'usagers de la plaisance du Bassin (APBA, AUPTAFONT, Voiles d'Antan, ANPM, ArgoNautique, Club Nautique du Port d'Audenge, Club nautique de Claouey etc.

« L'ABA souhaite défendre la position suivante :

Faire du Collectif un groupe de pression suffisamment puissant et représentatif afin que tous les membres du PNM dont le collège des organisations locales d'usagers de loisirs en mer, puissent tenir compte de toutes nos revendications et, si possible, les faire aboutir »

Le collectif « Liberté Plaisance » s'est renforcé pour atteindre 11 associations représentatives du Bassin et ce, sans dévitaliser la force de l'UNAN-33 et les actions « au sommet » menées en particulier par la présidente Mireille DENECHAUD.

Nous avons ainsi fermement participé à la manifestation contre le projet de taxe sur les mouillages le **samedi 20 mars 2015** à l'initiative de l'UNAN-33.

Egalement aux diverses réunions d'information pour le PNM et notamment celle du **27 mai 2015** et du **30 novembre 2015**.

- Nous avons été présents au Salon nautique d'Arcachon du **3 au 6 avril 2015** en étant hébergés sous la tente de l'UNAN-33 en voisinage d'une partie des autres associations membres.
- Après l'avoir rencontrée le **20 février**, nous avons demandé officiellement à Mme la Sous-préfète par écrit le **27 mai 2015** notre participation au Comité consultatif pour la gestion du Banc d'Arguin. Toujours pas de réponse à ce jour...
- Avec le Collectif Liberté Plaisance, il a été établi un flyer d'information pour cibler les plaisanciers du BA : « **Réunir pour agir et mieux partager** ». Une carte des zones interdites dans le Bassin - « Qui sommes-nous ? » - « Nos valeurs ». Les logos des associations participantes.

Ainsi, le **11 juillet 2015**, nous l'avons distribué à toutes les voitures en circulation dans le Port d'Arcachon mais aussi le lendemain au Banc d'Arguin et dans d'autres ports du Bassin.

- **Le 30 mars** nous avons publié et transmis aux autorités notre interprétation du projet de texte sur le taxe des mouillages qui, contrairement à ce que voulaient nous affirmer la plupart des élus, elle ne concernait pas que la Corse... Même les corps-morts pouvaient être concernés !
- **24 avril** : invitation par le Club Nautique d'Audenge à participer à leur AG
- **21 Juillet 2015** : passage pendant 1/2 h de Joël CONFOULAN à Radio Cap-Ferret pour promouvoir ABA-33.
- **Le 18 septembre, Monsieur le Député-Maire Yves FOULON** nous a reçus (JC OLIVIER, JP BROQUA et Joël CONFOULAN) en présence de son Chef de Cabinet.

L'assemblée générale statutaire a été repoussée en 2016 pour cause des régionales des 6 et 13 décembre 2015.

Le rapport moral est soumis à l'approbation des membres présents et représentés :

ADOPTÉ à l'unanimité.

RAPPORT BUDGÉTAIRE : (présenté par le trésorier Jean-Pierre BROQUA)

Les finances sont bonnes car notre trésorerie disponible est à ce jour de **3527 €** en banque.

Il appartiendra à chacun de s'impliquer à nouveau et de relancer ses proches.

- **Prévisionnel** : (notamment et à valider en CA)
 - **Réalisation du site Internet** : une consultation sera effectuée auprès de différents prestataires locaux. Estimation : **1500 €**
 - Achat d'un **panneau déroulant sur socle** : une maquette sera établie et des devis sollicités auprès de divers fournisseurs. Estimation : **150 €**
 - Etablissement d'un **dépliant** (A4) : tirage couleur à 2500 ex **166,10 €**

Faire une fiche avec tous les renseignements complets par adhérents : nom adresse perso, nom du parrain associatif, propriétaire d'un bateau, nombre de passagers réguliers, usager occasionnel, régulier, adresse résidentielle, courriel, téléphone etc. Une fiche sera établie par Jean-Pierre. **Nous avons besoin de ce type de fiche pour la crédibilité de l'asso et la parfaite connaissance de nos membres.**

Le rapport budgétaire est soumis à l'approbation des membres présents et représentés :

ADOPTÉ à l'unanimité.

ELECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres actuels se représentent. **Jean LANGLOIS** fait acte de candidature.

Les candidats sont élus à l'unanimité des présents ou représentés.

DEBATS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

Dans un premier temps il est apparu nécessaire de faire le point sur le dossier litigieux de la **taxe d'occupation des ports professionnels** par des plaisanciers.

Nous avons très rapidement saisi par écrit les responsables du Conseil Départemental en matière de gestion des ports, MM. DORTHE (Président de la commission Ports et littoral) et TOUZEAU (Vice-Président chargé de la valorisation du patrimoine environnemental et touristique). Nous avons demandé la communication de documents et un rendez-vous spécifique. Nous attendons toujours...

Bien évidemment, nous ne refusons pas de contribuer à l'effort d'intérêt général mais ce n'est un secret pour personne que la plupart des bénéficiaires de ces emplacements participent déjà aux frais de location. De ce fait, ils ne voudraient pas payer deux fois, ni se voir refuser cet usage.

D'autre part, il n'y a pas eu de concertation avec l'ensemble des différentes associations du Bassin ou conseils portuaires et aucune communication préalable générale dans tout le Bassin n'a été faite.

Une **AOT Terre** correspond à l'occupation par le professionnel détenteur d'une cabane. **L'AOT Mer** sera celle de l'occupation de l'emplacement dans le port. Mais pour quelle dimension ? Adaptée ou standard ?

Cela posera des problèmes de responsabilité.

Un collectif de plus de 150 personnes s'est instauré à La Teste et Gujan, sous la houlette de **Marc Fabre**

Dans le cadre de la Loi Notre, Gujan et La Hume resteront sous gestion communale. Pour Larros, Le Canal et La Mole se sera dans le Syndicat Mixte. Il en sera de même au Nord-Bassin sauf pour Audenge qui souhaite conserver la gestion.

Quelle est la légitimité de l'importance des tarifs pour des **services pratiquement inexistants** de la part du gestionnaire de chaque port de ce type ?

Ces mesures concerneront-elles **toutes les zones de port et abri** sans exception du Bassin car, compte-tenu des tarifs de la fourrière il faudrait qu'il n'y ait plus de tolérance (...) ?

L'affichage a-t-il été effectué dans tous les lieux de stationnement ? Si les associations, quelles qu'elles soient, en feront l'objet, si les assurances seront obligatoires alors qu'elles ne le sont pas dans ces cas ? Etc.

Il n'y aura pas assez de places pour tout le monde.

C'est au titulaire de remplir la demande et de s'inscrire ainsi dans la liste globale.

Il faut aller s'inscrire à chaque capitainerie avant le 25 avril. Mais comment le savoir ???

Il paraît nécessaire de se rasseoir là encore autour d'une table et de ne plus nous mettre devant le fait accompli comme un Pays sous-développé !

Autre sujet d'actualité, **l'évolution vers la publication du Décret du Banc d'Arguin** (révision de celui de 1986) :

L'avis de la CNPN a donné le 9 février 2016 un avis favorable pour :

- « interdire le mouillage de nuit à Arguin,
- « D'aller vers l'extinction progressive de cette pratique (l'ostréiculture) dans le périmètre de la réserve naturelle nationale,
- « Des opérations de police concertées dans le cadre de la Mission interservices de la police de l'environnement doivent être engagées sur le site,
- « La pêche, y compris sous-marine et à pied, ces pratiques doivent rester interdites »

Contrairement à ce qui a été dit et écrit, les **5 voix contre** (sur 40 membres) et les **23 abstentions** n'étaient en notre faveur mais bien pour des mesures nettement plus coercitives dans l'esprit de préservation de la RNN !

Rappel historique de l'évolution du Banc d'Arguin :

- En 1972, quand la RNN a été décidée suite à l'initiative d'une seule association créée à cet effet (la SEPANSO), il n'y avait pas eu de concertation avec les pouvoirs publics locaux (les 10 maires du Bassin) car le SIBA n'existait pas dans ses attributions actuelles, ni avec les plaisanciers et autres usagers du Bassin car ils ne bénéficiaient pas de représentativité globale mais seulement dans des associations dispersées, ni avec les ostréiculteurs dont ceux du Nord-Bassin qui n'avaient pas encore anticipé les conséquences de l'envasement du plan d'eau.

- En 1986, quand le décret a défini le zonage précis de la RNN ainsi que la création des différentes zones de protection des oiseaux et celles dédiées aux ostréiculteurs (le quota des surfaces attribuées aux parqueurs leur a été imposé), il n'y avait pas eu non

plus de concertation au travers d'un conseil de gestion défini par la démocratie mais bien des mesures imposées par les pouvoirs publics politiques et parisiens.

Seulement les pouvoirs publics dans leur magnanimité administrative et politique habituelle ont laissé l'équilibre de cohabitation de la carpe et du lapin s'établir pendant des années.

Le partage des territoires ne s'est pas réellement et clairement fait par la concertation en nombre représentatif de chacune de ces populations. Normal, la dominante était légalement et exclusivement ornithologique.

Au fur et à mesure que le territoire terrestre s'agrandissait, chacun tentait la conquête de nouveaux espaces sauvages.

La seule solution pour retrouver de la quiétude et la certitude que dans quelques temps (demain ?) les plaisanciers ne soient pas soumis à des **péages de fréquentation** ou **contingents par quotas journaliers**, serait de soustraire la partie sud de la RNN

Il est possible, tout comme tout zonage décidé par « l'Homme administratif », de modifier le périmètre de la RNN pour tenir compte désormais d'un contexte différent de celui de sa création, de l'adapter à des impératifs économiques tout en conciliant les missions conservatoires de la faune locale

Nous devons communiquer au maximum et toucher toutes les **résidences secondaires**. **Lancer une pétition** pour cet été par « change-org » sur le Net, distribuer des tracts dans les Coopératives maritimes, les entreprises nautiques etc.

Une lettre sera adressée à Yves Foulon pour qu'il réunisse tous ses collègues et se prononcer au plus vite sur ce sujet d'intérêt général.

Autres sujets évoqués : la création de la **Fédération des Associations de Plaisanciers de l'Atlantique**, celle de la **Confédération du Nautisme et de la Plaisance** ; les travaux du **PNM**, le Salon du Nautisme à Arcachon etc.

Une réunion prochaine du CA définira les modalités de mise en œuvre de ces décisions.

L'assemblée générale est clôturée par le partage du pot de l'amitié.

Le rapporteur, Joël CONFOULAN, secrétaire